

Commune de Luttenbach-près-Munster

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH DE LA
SEANCE DU 17 MARS 2016**

A la séance du 17 mars 2016, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,
Etaient présents : REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, CLAUDEPIERRE
Catherine, BESSEY Marlène, DEVILLERS Norbert, HAEBERLE André, FRITSCH
Agnès, RIEDLINGER Régine, MANGOLD Thierry, SPENLE Edouard, WITTEMER
Joseph, BALZLI Elodie

Absents et excusés : HERRMANN Anne, MARANZANA Olivier

Absents et non excusés : néant

Procurations

Secrétaire de séance : SPENLE Edouard

La séance est ouverte à 20 H 15'.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2016
2. Subvention Association Les Nussakracher
3. Affectation des résultats de l'exercice 2015
4. Vote des taux des impôts locaux pour 2016
5. Approbation des budgets primitifs 2016
6. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
 - 6.1 – révision des statuts
 - 6.2 - adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé
7. Demandes d'urbanisme
8. PLU – avancement des travaux
9. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER
2016**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 février 2016.

POINT 2 – SUBVENTION ASSOCIATION LES NUSSAKRACHER

Le Maire rend compte d'une réunion avec la commune de Breitenbach concernant le financement du périscolaire. Le maire, M. Gsell et Mme Hans, adjointe, ont présenté les comptes de l'Association les Nussakracher qui gère le périscolaire pour les 2 communes. Ils souhaiteraient une augmentation de 5000 € de la participation de la commune de Luttenbach.

Le Maire de Breitenbach ajoute que le total du budget est de 78000 €, donc Breitenbach supporte la plus grosse partie et en plus en assure la gestion.

Le Maire donne également lecture d'un courrier de la Présidente de l'Association.

Depuis 2003, l'Association « Les Nussakracher » accueille les enfants de Luttenbach dans sa structure. Une convention a été signée le 27/09/2003. Le tableau ci-dessous retrace la participation de Luttenbach de 2003 à 2015.

Année	Montant participation
2003	4000,00
2004	7200,00
2005	13000,00
2006	15000,00
2007	15000,00
2008	15000,00
2009	16500,00
2010	16800,00
2011	16800,00
2012	17200,00
2013	17420,00
2014	17800,00
2015	20000,00

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'augmenter la participation de la commune au financement du périscolaire de 2000 €. La participation totale pour 2016 sera donc de 22000 € et non de 20000 € prévus par la délibération du 05/02/2016. Toutefois, le conseil demande que la gestion de cette structure pour les années à venir soit remise à plat et qu'une étude approfondie soit menée sur la fréquentation et le coût réel de fonctionnement. Le conseil demande également que soit étudiée la piste de la mutualisation avec les autres structures de la vallée notamment pour le fonctionnement des centres de loisirs lors des vacances scolaires.

POINT 3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

3.1 - Affectation du résultat 2015 du budget principal M14

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

- un excédent de 108 626,71 €
- un déficit de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

10 275,76 €

<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		98 350,95 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		108 626,71 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		100 234,09 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-29 800,00 €
Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	108 626,71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		60 000,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		48 626,71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

3.2 - Affectation du résultat 2015 du budget principal eau-assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 8 444,21 €
- un déficit d'exploitation 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 532,47 €
<u>dont</u> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	10 976,68 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	8 444,21 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	40 117,36 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €

AFFECTATION (2) = d.	8 444,21 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	8 444,21 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	

DEFICIT REPORTE D 002**POINT 4 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2016**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (Devillers Norbert), décide d'augmenter les taux des impôts locaux de 1.50 % par rapport à 2015. Les taux votés pour 2016 sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation	6.29 %
- Taxe foncier bâti	8,22 %
- Taxe foncier non bâti	49.49 %

Cette hausse des taux est en grande partie due à la baisse des dotations de l'Etat et le montant de l'augmentation couvre juste la dépense supplémentaire engendrée par le coût de l'instruction des permis de construire, auparavant prise en charge gratuitement par les services de l'Etat.

POINT 5 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**5.1 – Dépenses d'investissement prévues**

Les commissions réunies du 26 février 2016 ont discuté des travaux et achats à prévoir en 2016. Ces dépenses sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Budget M14

N° compte	INVESTISSEMENTS 2016	
21538	Poteaux incendie (2 unités)	6500,00
2158	Tondeuse auto portée	6000,00
2315	Signalisation au sol	1250,00
2315	Abri bus et point de regroupement Steinkreuz	4800,00
21534	Remplacement lampadaires (progr. annuel)	8400,00
2313	Porte de garage	5500,00
21318	hangar à sel	2702,00

2313	Etude de faisabilité salle communale	4800,00
2111	Achat terrain SNCF	1500,00
2315	Géomètre	1000,00
2158	Matériel services techniques	1000,00
2315	Travaux à la Furch (uniquement le sentier)	1700,00
2315	Projet col de Petit Ballon	2000,00
2315	Cheminement piétons RD 10	7000,87
21318	Garde-corps école maternelle	2622,00
2183	Equipement de bureau	2000,00
2313	Salle communale	55000,00
21318	Porte maison forestière	2350,00
2188	Reliures	500,00
2183	Ecoles	3200,00
2041482	Participation églises et cimetière	3100,00
020	Dépenses imprévues	5000,00
1641	Remboursement prêts	21000,00
	Restes à réaliser (PLU)	29800,00
		178724,87

Budget eau-assainissement :

Dépenses imprévues	5000,00
Plan des réseaux	15000,00
Porte réservoir	5217,36
Travaux	35000,00
Amortissement subventions	9600,00
Remboursement prêts	25500,00
	95317,36

5.2 – Approbation du budget primitif 2016 M14

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et discuté par la commission des finances le 14 mars 2016, a été transmis aux membres du conseil.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 663926.71 euros. Les dépenses et les recettes d'investissement se montent à 178724.87 euros.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 de l'exercice général tel qu'il est présenté.

5.3 - Approbation du budget eau/assainissement 2016 :

Le projet de budget primitif, élaboré par le Maire et examiné par la commission de finances le 14 mars 2016, a été transmis aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau/assainissement pour 2016 tel qu'il est présenté. Ce budget est équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à 141844.21 euros et en dépenses et recettes d'investissement à 95317.36 euros.

6. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

6.1 – Révision des statuts du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

- Vu* les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

6.2 – Adhésion de la Communauté de communes de Villé au Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

- Vu* les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu* l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu* la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;
- Vu* la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'**approuver** l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

POINT 7 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Me Litzenburger, Notaire : demande de CU terrain Laborie, section 7 n° 31 et 47
- Me Burdloff, Notaire : demande de CU propriété 15, rue du Froeschwihr et déclaration d'intention d'aliéner
- BRAUN Cécile, 11, rue du Froeschwihr – réfection et rehausse d'une partie de la toiture

POINT 8 - ELABORATION DU PLU – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le maire et l'adjoint Bernard Reinheimer informent le conseil municipal de l'avancement des travaux. Présentation du projet de règlement et du plan de zonage. Information sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), compte rendu de la réunion du 3 mars.

Une deuxième réunion publique aura lieu le 23 mars 2016 à 19 H 30 à la salle communale.

POINT 9 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

9.1 – Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire présente au Conseil le Plan Communal de Sauvegarde qui a été validé par les services de la Préfecture. Ce plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune. Le Maire prendra l'arrêté portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde et le transmettra au Préfet.

9.2 – Communications

- L'Institut Supérieur des Métiers a confirmé l'octroi du label « Entreprise du Patrimoine Vivant » à la Saboterie Haeberlé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 H 30'

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LUTTENBACH
SEANCE DU 17 MARS 2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2016
2. Subvention Association Les Nussakracher
3. Affectation des résultats de l'exercice 2015
4. Vote des taux des impôts locaux pour 2016
5. Approbation des budgets primitifs 2016
6. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
 - 6.1 - révision des statuts
 - 6.2 - adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé
7. Demandes d'urbanisme
8. PLU – avancement des travaux
9. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
KLEIN Francis	Maire		
REINHEIMER Bernard	1er Adjoint		
WEICK Alfred	2ème Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	3ème Adjoint		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseiller municipal		
HERRMANN Anne	Conseiller municipal	excusée	
FRITSCH Agnès	Conseiller municipal		
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal	excusé	
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		
RIEDLINGER Régine	Conseiller municipal		
BALZLI Elodie	Conseiller municipal		

DEVILLERS Norbert	Conseiller municipal		
HAEBERLE André	Conseiller municipal		